

REUNION DU 3 MAI 2007

L'an deux mille sept, le trois mai, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Absents : PARMENTIER Sandrine (qui a donné un pouvoir à LEVERT Alain) et HERMANT Eric (qui a donné un pouvoir à ROGER Betty)

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2007.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Madame BOURNAZEL devient présidente de séance. Elle présente le compte administratif 2006 dressé par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	123 486,64	-	123 486,64
Recettes	120 798,20	-	120 798,20
Résultat	- 2 688,44	-	- 2 688,44
INVESTISSEMENT			
Dépenses	13 340,30	-	13 340,30
Recettes	16 346,09	-	16 346,09
Résultat	3 005,79	-	3 005,79
RESULTAT	317,35	-	317,35

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. AFFECTATION DU RESULTAT 2006 EN 2007

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2006 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2006 ;

Constatant que le compte administratif 2006 présente les résultats suivants (voir tableau) ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, le Conseil Municipal décide, par 8 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 abstention, d'affecter le résultat en réserve à la section d'investissement (c/1068) la somme de 8 206,13 € et à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) à la section de fonctionnement (c/002) la somme de 10 504,52 €.

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2006	1 Résultat Exercice N- 1	2 Virement en investiss. Exercice N	3 Résultat Exercice N	4 = 1 + 2 + 3 Résultat de clôture Exercice N	5 Restes à Réaliser Exercice N	6 Solde des R.à R. Exercice N	7 = 4 + 6 A affecter au budget Exercice N+1
Fonctionnement	32 610,09	11 211,00	- 2 688,44	18 710,65	/	/	18 710,65 €
Investissement	- 11 211,92	/	3 005,79	- 8 206,13	/	/	- 8 206,13 €
TOTAL	21 398,17	11 211,00	317,35	10 504,52	/	/	10 504,52 €

3. COMPTE DE GESTION 2006

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de GUILBERT Catherine qui a été le comptable de notre Commune en 2006.

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. TAXES D'IMPOSITION

Monsieur le Maire présente le travail de la Commission des Finances. Il souligne le fait que depuis le 1^{er} janvier 2007, la taxe professionnelle n'est plus prélevée car elle a été transférée à la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole. Après en avoir délibéré, les Conseillers fixent à l'unanimité, les taux des taxes locales pour 2006 selon le tableau suivant :

Taxe d'habitation	14,00 %
Taxe sur le foncier bâti	16,00 %
Taxe sur le foncier non bâti	38,00 %

5. BUDGET PRIMITIF 2007

M. le Maire donne lecture du projet dudit budget préparé par la Commission des Finances. Après avoir apporté toutes les modifications souhaitées, et après en avoir délibéré, les Conseillers adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2007.

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	B.P.07	128 243 €	128 243 €
INVESTISSEMENT	R.à.R. 06	/	/
	B.P. 07	43 566 €	43 566 €
T O T A L		171 809 €	171 809 €

Un exemplaire sera déposé aux archives après visa de la Préfecture.

6. EMPRUNT C.E. / TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT MAIRIE

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à une demande de financement pour réaliser les travaux de réhabilitation du « bâtiment mairie ». Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Picardie à savoir :

- Nature du prêt : Prêt à échéance choisie
- Montant du prêt : 12 000,00 €
- Taux : 4,48 %
- Durée : 12 échéances
- Périodicité : Annuelle
- L'échéance sera de 1.295,70 euros
- Le versement des fonds s'effectuera le 25 mai 2007
- Amortissement spécifique du capital : Première échéance le 25 janvier 2008.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

Les Membres du Conseil Municipal